

03. HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL

Prévention et obligations légales : Comprendre, identifier et prévenir le harcèlement moral et sexuel au travail. Maîtriser vos obligations légales, mettre en place des procédures efficaces et protéger vos collaborateurs et votre entreprise.

Durée : 1 journée · 7h	Format : Présentiel & Distanciel	Participants : 4 à 10 personnes max
-------------------------------	---	--

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les définitions légales
- Connaître le cadre légal et les sanctions
- Identifier les situations à risque
- Mettre en place une prévention efficace
- Traiter un signalement correctement
- Adopter la bonne posture managériale

Programme

- Définitions légales et cadre juridique (1h30)
- Obligations légales de l'employeur (1h15)
- Identifier et prévenir les situations à risque (1h30)
- Traiter un signalement : procédure et posture (2h)
- Mettre en place sa politique de prévention (45 min)

Prérequis

Cette formation est accessible à tous les niveaux. Elle est conçue pour être à la fois rigoureuse sur le plan juridique et concrète dans les situations du quotidien — sans jargon inutile.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports juridiques, d'études de cas réels et de mises en situation. Simulation de traitement d'un signalement. Guide pratique et checklist de mise en conformité remis à chaque participant.

Évaluation & attestation

Quiz d'évaluation des acquis en fin de journée. Attestation de formation remise à chaque participant à l'issue de la session.

Tarifs

Distanciel : 350€ par personne · HT

Intra-entreprise : 1 500€ · HT · min. 2 participants

Inter-entreprises : 400€ par participant · HT



1. Nature de l'action

Action de formation professionnelle continue réalisée dans le cadre du développement des compétences. Formation non certifiante et non qualifiante, ne donnant lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique.

2. Public concerné

Dirigeants souhaitant remplir leurs obligations légales, responsables RH et référents harcèlement, managers et responsables d'équipe, membres du CSE et représentants du personnel et toute personne souhaitant comprendre ses droits et obligations.

3. Modalités d'accès et délais d'inscription

Toute demande d'inscription est traitée dans les meilleurs délais. L'accès à la formation est possible sous réserve des places disponibles et des délais nécessaires à la contractualisation et, le cas échéant, à la mise en place du financement. Pour les formations intra-entreprise, les dates sont définies conjointement avec l'entreprise.

4. Organisation de la formation

En présentiel : la formation est dispensée dans des locaux adaptés à l'accueil des participants et aux activités pédagogiques prévues.

À distance : le participant doit disposer d'un ordinateur ou d'une tablette, d'une connexion Internet stable et d'un équipement audio. Les informations nécessaires à l'accès à la formation sont communiquées avant son démarrage. Les ressources pédagogiques et activités à distance sont mises à disposition via la plateforme de formation utilisée par ALESYA Conseil.

5. Suivi de l'assiduité

L'assiduité des participants est suivie pendant toute la durée de la formation. Elle est attestée par des feuilles d'émargement en présentiel et par les outils de connexion et de traçabilité pour les formations réalisées à distance. Les justificatifs de réalisation sont conservés par ALESYA Conseil.

6. Accessibilité & handicap

Nos formations sont accessibles à tous. ALESYA Conseil s'engage à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'adaptation pédagogique, matérielle ou organisationnelle, nous vous invitons à contacter notre référente handicap avant votre inscription, afin d'étudier votre situation, vos besoins et les aménagements pouvant être mis en place. Lorsque les besoins identifiés nécessitent des dispositions particulières ne pouvant être directement mises en œuvre par ALESYA Conseil, une recherche de solutions adaptées pourra être réalisée avec les acteurs ou partenaires compétents.

Référente handicap : Aleksandra ROQUES - a.roques@alesyaconseil.fr - 06.71.28.69.64

7. Financement

Nos formations sont financées directement par l'entreprise (autofinancement). Pour les formations en présentiel/blended learning, un devis précisant les modalités de règlement est transmis avant toute contractualisation.

8. Contact et inscription

ALESYA Conseil - contact@alesyaconseil.fr - 06.71.28.69.64 - www.alesyaconseil.fr